

**PROCES VERBAL DU  
COMITE SYNDICAL D'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT  
D'AZAY-SUR-CHER - VERETZ**

∞ © ∞

**Séance du 1<sup>er</sup> juin 2022**

L'an deux mille vingt-deux,  
Le 1<sup>er</sup> juin à dix heures,  
Le Comité syndical légalement convoqué le 24 mai 2022, s'est réuni au lieu habituel de ses séances,  
en mairie d'Azay-sur-Cher, sous la présidence de M. Janick ALARY, Président.

Membres titulaires présents :

Ms Janick ALARY, Marc MIOT, Gilles AUGEREAU, Fabrice NAUDON et Madame Christine SACRISTAIN.

Membre(s) titulaire(s) excusé(s) :

M. Christian ROCHE

Membre(s) suppléant(s) présent(s) :

Aucun membre suppléant présent.

A été élu secrétaire de séance M. Gilles AUGEREAU.

▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲

**1. Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 23 mars 2022**

Le Comité syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés, **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 23 mars 2022 tel qu'il est transcrit dans le registre.

**2. Information sur la Délégation de pouvoir au Président par le Comité syndical – article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales**

Les membres du Comité sont informés des décisions suivantes depuis le dernier Comité syndical.

| N° Décision | Titre   | objet   |
|-------------|---|---|
| 002/2022    | Avenant n°2 – marché de travaux<br>Requalification de la voirie de la rue du Port<br><br>Entreprise COLAS | Avenant n°2 - Requalification de la voirie de la rue du Port<br><br>Modification de l'index de variation de prix pour l'enrobé et ajout de nouveaux prix unitaires au BPU.<br>COLAS France SAS<br>2 rue de la Plaine<br>37 390 METTRAY<br><br><i>Pour rappel : montant du marché (intégrant l'avenant 1)</i><br><i>144 003,45 € HT, soit 172 804,14 € TTC</i><br><br><i>Impact financier estimé de l'avenant 2 – référence Mars 2022 (application du nouvel index de variation et du nouveau BPU) :</i><br><i>+ 3 755.92 €, soit 4 507,10 € TTC</i> |

### 3. Adoption de la convention de coordination de travaux du Quai Henri IV (Véretz) avec le SIEIL

Le SIAEPA d'Azay-sur-Cher Véretz a décidé de procéder à des travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées dans la rue du Quai Henri IV (Véretz).

Par ailleurs, la Commune de Véretz a sollicité :

- le SIEIL pour procéder à la dissimulation des réseaux de distribution publique d'énergie électrique et d'éclairage public,
- et il est précisé que la commune de Véretz supporte la dissimulation du réseau de télécommunications.

Afin de mutualiser les travaux et bénéficier des conditions économiques les plus favorables et coordonner au mieux les interventions, les différents maîtres d'ouvrage se sont rapprochés. Les prestations seront réalisées par l'entreprise Val de Loire Sologne Travaux Public (nommé ci-après « VLS TP ») qui a déjà un marché de travaux avec le SIAEPA concernant la réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement.

La présente convention a pour objet d'organiser les relations entre les parties pour la réalisation des travaux de génie civil en coordination, de définir les missions respectives de maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre et les responsabilités qui en découlent dans l'exécution des travaux dans une tranchée commune sur les domaines publics et privés.

La coordination vise à diminuer la gêne occasionnée à la population par les chantiers tout en permettant une réduction des coûts des travaux précités.

Les Parties interviennent chacun en tant que Maître d'ouvrage pour les réseaux dont ils sont propriétaires, exploitants ou concessionnaires, aussi bien pour les infrastructures que pour les installations. Il est également prévu que les parties puissent déléguer leur maîtrise d'ouvrage si cela facilite la gestion des opérations.

La coordination des travaux portés par le SIEIL et le SIAEPA est assurée en maîtrise d'œuvre par la société SAFEGE.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés :

**APPROUVE** le projet de convention de coopération et coordination des travaux de la rue du Quai Henri IV, passée entre le SIAEPA et la CCTEV tel que présenté en annexe ;

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout acte y afférent.

#### **4. Adoption de la convention de coordination de travaux du Quai Henri IV (Véretz) avec la CCTEV**

Le SIAEPA d'Azay-sur-Cher Véretz a décidé de procéder à des travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées dans la rue du Quai Henri IV (Véretz).

Par ailleurs, la Commune de Véretz a sollicité :

- le SIEIL pour procéder à la dissimulation des réseaux de distribution publique d'énergie électrique et d'éclairage public,
- et il est précisé que la commune de Véretz supporte la dissimulation du réseau de télécommunications.
- Il est également rappelé que la compétence « éclairage public » est une compétence communautaire et que la CCTEV est à ce titre, partenaire de l'opération.

Afin de mutualiser les travaux et bénéficier des conditions économiques les plus favorables et coordonner au mieux les interventions, les différents maîtres d'ouvrage se sont rapprochés. Les prestations seront réalisées par l'entreprise Val de Loire Sologne Travaux Public (nommé ci-après « VLS TP ») qui a déjà un marché de travaux avec le SIAEPA concernant la réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement.

La présente convention a pour objet d'organiser les relations entre les parties pour la réalisation des travaux de génie civil en coordination, de définir les missions respectives de maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre et les responsabilités qui en découlent dans l'exécution des travaux dans une tranchée commune sur les domaines publics et privés.

La coordination vise à diminuer la gêne occasionnée à la population par les chantiers tout en permettant une réduction des coûts des travaux précités.

Les Parties interviennent chacun en tant que Maître d'ouvrage pour les réseaux dont ils sont propriétaires, exploitants ou concessionnaires, aussi bien pour les infrastructures que pour les

installations. Il est également prévu que les parties puissent déléguer leur maîtrise d'ouvrage si cela facilite la gestion des opérations.

La coordination des travaux est assurée en maîtrise d'œuvre par la société SAFEGE.

Considérant le besoin de mutualisation de travaux de génie civil avec la CCTEV pour la partie de travaux relative à l'éclairage public, pour la zone géographique suivante :

➤ Quai Henry IV (Véretz), depuis la rue traversière jusqu'au N°4 bis soit environ 80 mètres .

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés

**APPROUVE** le projet de convention de coopération et coordination des travaux de la rue du Quai Henri IV, passée entre le SIAEPA et la CCTEV tel que présenté en annexe ;

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout acte y afférent.

## **5. Demande de subvention**

Monsieur le Président informe les membres présents que suite à l'étude diagnostique des réseaux d'assainissement des eaux usées par le bureau d'études G2C ENVIRONNEMENT en 2019, il est apparu que des dysfonctionnements sur collecteur et des entrées d'eaux parasites ont été localisés sur « Quai Henry IV » & « Rue des Isles » à Véretz. Le présent avant-projet est relatif aux travaux de réhabilitation des collecteurs et branchements particuliers sur ce secteur.

Le montant prévisionnel des opérations est le suivant :

|   |                     |
|---|---------------------|
| 1 – Réhabilitation du collecteur – Tranchée ouverte –<br>« Rue des Isles »        | 158 124,00 €        |
| 2 – Réhabilitation du collecteur – Travaux par l'intérieur<br>– « Quai Henry IV » | 31 102,50 €         |
| 3 – Divers, imprévus et ingénierie  | 20 993,50 €         |
| <b>Montant total HT (y compris honoraires)</b>                                    | <b>210 220,00 €</b> |

Le montant global de l'opération s'élève à **210 220,00 € Hors Taxes**.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le Comité syndical

- **APPROUVE** l'avant-projet présenté ;
- **SOLLICITE** également la participation financière et l'accord de pré-financement de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (taux d'aide de 30%) ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant pour signer tous documents à intervenir se rapportant à l'étude.

**6. Informations générales et diverses (sujet principal : lancement des travaux du Quai Henri IV)**

Une présentation du projet de travaux du Quai Henri IV est effectuée en séance auprès de l'ensemble des membres du Comité.

Fin de la séance à 10H45.

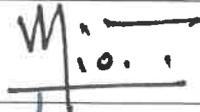
Azay-sur-Cher, le 22 juin 2022

Le secrétaire de séance

Gilles AUGEREAU



Ont signé les Membres présents :

| Nom-Prénom           | Fonction   | Présence      | Signature  | Observation |
|----------------------|------------|---------------|--|-------------|
| ALARY Janick         | Titulaire  | Présent       |  |             |
| SACRISTAIN Christine | Titulaire  | Présente      |  |             |
| MIOT Marc            | Titulaire  | Présent       |  |             |
| AUGEREAU Gilles      | Titulaire  | Présent       |  |             |
| ROCHE Christian      | Titulaire  | Absent excusé |  |             |
| NAUDON Fabrice       | Titulaire  | Présent       |  |             |
| GAUTRON Johnny       | Suppléant  |               |  |             |
| DAMOTTE Claude       | Suppléant  |               |  |             |
| AUGER Martial        | Suppléant  |               |  |             |
| KUHN Violaine        | Suppléante |               |  |             |
| FOURNIER Olivier     | Suppléant  |               |  |             |
| HEMME Jean-Marc      | Suppléant  |               |  |             |